

MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ**Séance plénière extraordinaire 2025 - 2028****DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR**

Date et heure	Lundi 13 octobre 2025, de 20h00 à 22h00			
Lieu	Salle des « Pas perdus » – École des Plantys			
Présences	Président de la Municipalité	Pierre-Michel Venetz	PMV	DC
	Vice-président de la Municipalité	Fabien Papilloud	FB	PLR
	Conseiller municipal	Daniel Roh	DR	PLR
	Conseiller municipal	Gérald Glassey	GG	DC
	Conseiller municipal	Sandrine Germanier	SG	DC
	Conseiller municipal	Olivier Cottagnoud	OC	AV
	Conseillère municipal	Fatima Meylan	FM	AV
	Secrétaire municipal	Bertrand Fontannaz	BF	
	Membre – Présidente du Conseil général	Cindy Papilloud	CP	DC
	Membre – Vice-président du Conseil général	Alexandre Roh	AR	PLR
	Membre – Secrétaire du Bureau	Gisèle Locatelli	LG	AV
	Membre - Chef de groupe	Pietro Falco	PF	DC
	Membre - Chef de groupe	Yannick Berner	YB	PLR
	Membre - Chef de groupe	Helen Minguely-Coudray	HMC	AV
	Membre – Chef de groupe	Christian Rey	CR	UDC
	Membre – Rapporteur COGEST	David Blanchet	DB	PLR
	Membre - COGEST	Nadia Bogo-Aebi	NBA	AV
	Membre	Johnathan Bonnaz	BJ	DC
	Membre – Supp. COGEST	Thierry Carey	CT	UDC
	Membre - COGEST	Ismet Ciftci	CI	DC
	Membre	Jean-Paul Cotter	CJP	DC
	Membre - Président écoles	Michel Declercq	MD	DC
	Membre - Édilité	Adem Durakovski	AD	DC
	Membre - Édilité	Chloé Fontannaz	CF	DC
	Membre - COGEST	Mathieu Fournier	FM	DC
	Membre - COGEST	Tiffany Géroudet	TG	DC
	Membre	Julien Girod	JG	AV
	Membre	Stéphanie Glassey	SG	DC
	Membre - COGEST	Carole Larmandieu-Pianzola	CLP	PLR
	Membre – COGEST et écoles	Monique Roh-Roduit	MRR	PLR
	Membre – Président Édilité	Raphaël Roh	RR	AV
	Membre - COGEST	Dylan Sanderson	DS	DC
	Membre -- écoles	Gaudiane Söderberg	GS	DC
	Membre - Édilité	David Voltolini	AC	PLR
	Membre - Édilité	Pierre-Alain Vouillamoz	PAV	PLR
	Membre – Président COGEST	Frédéric Walter	FW	UDC
	Membre – Rapporteur écoles	Arnaud Zufferey	AZ	AV
	Membre – Rapporteur Édilité	Raphaël Zwimpfer	RZ	DC
Excusés				

Ordre du jour:

- 1 Approbation de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 16 juin 2025
- 3 Règlement communal d'organisation (RCO)
 - Présentation par le Bureau
- 4 Règlement du Conseil général (RCG) de Vétroz 2025 – 2028
 - Présentation par le Bureau
 - Discussion et vote
- 5 Règlement pour la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergies
 - Présentation par la Commission d'Éditlité
 - Discussion et vote
- 6 Règlement d'utilisation et de la location du domaine public
 - Présentation par la Commission d'Éditlité
 - Discussion et vote
- 7 Amendement du budget 2025 relatif au passage à niveaux du Grand-Canal
 - Présentation par la COGEST
 - Discussion et vote
- 8 Rapport intermédiaire de la Commission du Règlement des Écoles et des Structures d'Accueil
- 9 Information de la part de l'Exécutif
- 10 Divers

BIENVENUE

La Présidente du CG, Mme Cindy Papilloud, déclare ouverte la séance plénière extraordinaire du CG et adresse ses cordiales salutations à l'assemblée. Les Conseillers généraux, convoqués par email par le secrétariat général dans les délais requis, sont réunis au complet. Le Conseil général peut ainsi valablement délibérer.

La Présidente souhaite la bienvenue à M. David Voltolini qui a rejoint le Conseil général suite au départ de M. Alain Coquisart.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire du Bureau relit l'ordre du jour. Tous les groupes entrent en matière. En l'absence de toute remarque, l'ordre du jour est accepté tacitement.

L'ordre du jour est accepté tacitement à l'unanimité

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2025

Tous les groupes entrent en matière.

M. Christian Rey demande à figurer sur la page de garde du PV du 16 juin 2025 en tant que chef de groupe de l'UDC. Le PV sera ainsi corrigé par la secrétaire pour pallier à ce manquement dans les plus brefs délais.

Sans autre remarque, le PV du 16 juin 2025 est accepté à l'unanimité des membres présents.

Le PV de la séance plénière ordinaire du 16 juin 2025 est accepté à l'unanimité

3. RÈGLEMENT COMMUNAL D'ORGANISATION (RCO)

La Présidente relève pour information que le RCO a été homologué par le conseil d'État en séance du 20 août 2025. Le règlement mis à jour est disponible sur le site de la commune.

4. RÈGLEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL (RCG) DE VÉTROZ 2025 - 2028

- Présentation par le Bureau

Conformément à l'article 6 du RCO, le BCG a été constitué en commission extraordinaire pour la révision du RCG.

Tous les groupes entrent en matière.

L'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

• **Discussion et vote**

La Présidente annonce que la discussion s'effectuera article par article - annexe incluse - et que les amendements et le contre-amendement déposés seront votés immédiatement après discussion sur les articles concernés.

La Présidente passe en revue les dispositions du RCG et s'arrête sur l'article 13 Attributions du Bureau - pour lequel un contre-amendement – à l'amendement proposé par le groupe AV - a été déposé par le BCG. La présidente expose le nouveau point de l'article 13 ajouté à la lettre d) : « il (le Bureau) exerce une fonction de médiation en cas de différend au sein des commissions ou auprès des Conseillers généraux dans l'exercice de leurs mandats ». Le but visé par ce contre-amendement est de favoriser le bon fonctionnement des commissions et renforcer la coordination avec le Conseil municipal. L'outil de la médiation attribué au BCG dans ce contre-amendement sert mieux l'objectif visé – lorsqu'une divergence ou un blocage survient – que l'amendement de l'AV qui est limité dans le cadre de la COGEST à l'examen de la gestion et des comptes de la Municipalité. L'amendement de l'AV sera présenté et voté après le vote sur le présent contre-amendement du BCG.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente procède au vote.

Le contre-amendement du BCG sur l'article 13 du RCG est accepté par 28 voix, 0 contre et 1 abstention

La présidente poursuit le passage en revue les dispositions du RCG et s'arrête sur l'article 17 Dispositions spécifiques applicables à la commission de gestion - pour la présentation de l'amendement déposé par l'AV.

M. Arnaud Zufferey s'est inspiré des prérogatives dévolues à la COGEST du Grand Conseil de l'État du Valais, à savoir, en particulier, la possibilité d'auditer un service de l'exécutif en cas de dysfonctionnement ou sur le mandat du Bureau. Le but de dite prérogative est ainsi de renforcer le principe de séparation des pouvoirs entre le législatif et l'exécutif.

La parole n'étant pas demandée par les Conseillers généraux sur l'amendement de l'AV, la Présidente procède au vote.

L'amendement de l'AV sur l'article 17 du RCG est refusé par 20 voix, contre 7 et 2 abstentions

La Présidente poursuit le passage en revue les dispositions du RCG et s'arrête sur l'article 28 Déroulement des élections - pour lequel un amendement a été déposé par le BCG. La Présidente présente la modification à l'alinéa 1 de l'article 28, soit l'ajout : « ...et/ou le vice-président... ».

Le but visé ici est de permettre une gestion optimale du plénum en laissant le choix au BCG selon la situation en cours - entre le président et/ou le vice-président - pour le dépouillement des résultats.

La parole n'étant pas demandée par les Conseillers généraux sur l'amendement du BCG, la Présidente procède au vote.

L'amendement du BCG sur l'article 28 du RCG est accepté par 29 voix

La Présidente poursuit le passage en revue des dispositions du RCG jusqu'au dernier article et à l'annexe du règlement concernant les indemnités du Conseil général.

Le BCG a remarqué qu'une erreur de référence au RCO dans sa nouvelle numérotation subsistait dans le RCG à l'article 3, l'article 26 du RCO devant remplacer l'article 27 *ancien* du RCO. La correction sera effectuée dans la version finale du RCG.

La parole n'étant pas demandée sur le RCG tel que présenté avec les amendements et contre-amendement tels que votés précédemment, la Présidente procède au vote.

Le règlement du Conseil général est accepté à l'unanimité par 29 voix

La Présidente remercie ses collègues du Bureau pour le travail de mise à jour du RCG œuvré dans un but commun.

La Présidente interrompt la séance et invite les chefs de groupe à la discussion. La séance est reprise et la Présidente propose le RCG en première lecture qui est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

5. RÈGLEMENT POUR LA PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIES

Tous les groupes entrent en matière.

- **Présentation par la Commission d'Édilité**

La Présidente invite la rapportrice de la commission à présenter son rapport final:

Mme Chloé Fontannaz rappelle la mission confiée à la commission, à savoir :

- Prendre connaissance des rapports finaux concernant la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergie
- Prendre connaissance des amendements votés au plénum du 16 décembre 2024
- Mettre à jour les règlements et établir un rapport final pour ce plénum

Les discussions de la commission ont porté en particulier sur la question du partage des compétences entre le CM et le CG en lien avec le tableau des subventions communales. Les conclusions adoptées par la commission sur cette question se résument en trois points :

- Le CM et le CG peuvent proposer des modifications au tableau
- Le CG peut proposer des montants de subventions
- Le CM reste compétent pour fixer les montants

La proposition d'amendement a été déposée le 2 septembre 2025, le règlement ainsi amendé ayant été accepté à l'unanimité des membres de la commission le 19 août 2025.

- **Discussion et vote**

La Présidente ouvre la discussion article par article sur le règlement. Les amendements seront présentés et votés directement aux termes des débats sur les articles concernés.

La présidente s'arrête sur l'article 3 du règlement pour lequel un amendement a été déposé par l'AV.

Invité à le présenter, M. Julien Girod indique que le but visé par l'amendement est de remplacer un terme inapproprié de l'article en question et d'ajouter l'échelon cantonal du département. En effet le *Département* ou le service de l'énergie n'est pas compétent pour seconder le CM mais pour le conseiller dans l'accomplissement de sa tâche.

La Présidente invite la rapportrice de la commission Édilité à prendre position sur l'amendement qui est accueilli favorablement. CF formule une légère remarque sur le terme *Département* qui ne précise pas s'il s'agit bien de l'échelon cantonal et non pas fédéral.

La parole n'étant pas demandée et en l'absence de contre-amendement déposé, la Présidente procède au vote tel quel.

L'amendement de l'AV sur l'article 3 du règlement est accepté à l'unanimité par 29 voix

La présidente s'arrête sur l'article 5 du règlement pour lequel un amendement a été déposé par la commission d'Édilité. Invitée à le présenter, CF relève en substance que le but visé est une interprétation adéquate du tableau des subventions communales en clarifiant notamment les objets et les compétences respectives du CM et du CG en la matière.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente procède au vote.

L'amendement de la commission sur l'article 5 du règlement est accepté à l'unanimité par 29 voix

La Présidente poursuit le passage en revue des articles jusqu'à la fin du règlement. La parole n'étant pas demandée, elle procède au vote du règlement tel que présenté avec les amendements tels que votés précédemment.

Le règlement pour la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergies est accepté à l'unanimité par 29 voix

La Présidente remercie la commission pour son précieux travail et lui demande que le règlement ainsi approuvé lui parvienne d'ici au 31 octobre 2025.

6. RÈGLEMENT D'UTILISATION ET DE LA LOCATION DU DOMAINE PUBLIC

Tous les groupes entrent en matière.

Remarque de Mme Helen Minquely-Coudray sur le rapport de la commission d'Édilité : le contenu du rapport est insuffisant et ne permet pas en l'état aux Conseillers généraux d'avoir une appréciation du travail accompli par la commission d'Édilité. Au nom de l'AV, HMC prie la commission de bien vouloir fournir des rapports détaillés sur les travaux effectués avec une analyse des éléments clés permettant in fine aux Conseillers généraux d'orienter leurs choix de vote en connaissance de cause.

La Présidente prend en considération cette remarque pour les futurs rapports de la commission.

- **Présentation par la Commission d'Édilité**

La Présidente invite le rapporteur de la commission à présenter son rapport final :

M. Raphaël Zwimpfer rappelle la mission confiée à la commission (identique au point 5 du présent PV). Deux amendements ont été apportés au règlement aux articles 1 et 8.

- **Discussion et vote**

La Présidente ouvre la discussion article par article sur le règlement. Les amendements seront présentés et votés directement aux termes des débats sur les articles concernés.

Invité à présenter l'amendement de l'article 1 du règlement, RZ indique que les membres de la commission ont souhaité supprimer la mention « par des personnes privées » étant donné que le champ d'application du règlement à son article 1 concerne le domaine public.

L'amendement de la commission sur l'article 1 du règlement est accepté par 28 voix et 1 abstention

Invité à présenter l'amendement de l'article 8 du règlement, RZ indique que les membres de la commission ont souhaité que l'annexe 1 figure au règlement au même titre que les 2 autres annexes du règlement.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente procède au vote.

L'amendement de la commission sur l'article 8 du règlement est accepté à l'unanimité par 29 voix

Invité à présenter l'amendement de l'article 10 du règlement déposé par l'UDC, M. Thierry Carey constate que de nombreuses fouilles restent ouvertes plus longtemps que nécessaire et sont remblayées en dépit des règles en vigueur. Le but visé est de préciser la procédure à suivre afin que les règles soient respectées.

C'est pourquoi l'ajout d'un alinéa 1 est ici proposé avec une réalisation des travaux « *sans désemparer* ».

Invité à présenter le contre-amendement de l'article 10 du règlement déposé par la commission d'Édilité, RZ relève en substance que le terme « *sans désemparer* » manque de clarté et que l'alinéa 1 proposé pèche par redondance. S'agissant de l'alinéa 2 où un ajout de l'UDC est également proposé, le rapporteur souligne qu'il n'appartient pas aux entreprises ni aux ouvriers d'assurer le suivi et le contrôle du chantier, responsabilité qui appartient aux services des travaux publics, chargés de vérifier la conformité des réalisations avec les normes en vigueur. Une visite sans préavis reste le meilleur moyen d'exercer ce contrôle.

M. Raphaël Roh demande à la Présidente que les deux textes soient placés côte à côte pour faciliter aux Conseillers généraux la comparaison.

M. Christian Rey souligne que l'amendement proposé veut tenir compte de la réalité du terrain plus que des compétences respectives des intervenants. Une prise de photos à chaque étape du déroulement des travaux faciliterait le contrôle de la Municipalité.

La secrétaire relève que le terme « *désemparer* » c.à.d. sans interruption, n'est pas utilisé à bon escient dans le contexte décrit, étant entendu qu'en présence de justes motifs, des travaux peuvent être interrompus ou retardés.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote du contre-amendement de la commission d'Édilité contre l'amendement de l'UDC.

L'amendement de l'UDC sur l'article 10 est combattu par 26 voix contre 3 et 0 absentions

La présidente procède maintenant au vote du contre-amendement de la commission d'Édilité contre le texte de base du règlement.

Le contre-amendement de la commission d'Édilité sur l'article 10 du règlement est accepté par 24 voix

La Présidente poursuit le passage en revue des articles du règlement jusqu'à son terme. La parole n'étant plus demandée, elle procède au vote du règlement tel que présenté avec les amendements et contre-amendements tels que votés précédemment.

Le règlement d'utilisation et de la location du domaine public est accepté par 26 voix, 0 refus et 3 abstentions

La Présidente remercie encore une fois la commission pour son précieux travail et lui demande que le règlement ainsi approuvé lui parvienne d'ici au 31 octobre 2025.

7. AMENDEMENT DU BUDGET 2025 RELATIF AU PASSAGE À NIVEAUX DU GRAND-CANAL

Tous les groupes entrent en matière.

- **Présentation par la Cogest**

La présidente invite M. David Blanchet, rapporteur de la commission, à présenter son rapport. Le rapporteur indique que l'amendement demandé par Mme Cindy Papilloud à la COGEST - et accepté en séance de commission - porte sur deux rubriques des comptes non incluses dans le budget 2025, étant donné le retard pris dans les travaux de sécurisation du passage à niveaux débutés fin 2024 et terminés en 2025. Le rapporteur commente les rubriques des charges et des revenus et souligne une diminution des charges d'un montant de CHF 29'250 entre la dépense nette proposée à CHF 87'000 en 2024 et celle ramenée à CHF 58'250 dans le budget amendé de 2025. Toutes les informations détaillées figurent dans le rapport transmis à tous les Conseillers généraux.

- **Discussion et vote**

La parole n'étant pas demandée, la Présidente procède au vote.

L'amendement du budget relatif au passage à niveaux du Grand-Canal est accepté à l'unanimité par 29 voix

La Présidente remercie la COGEST pour son travail efficace.

8. RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA COMMISSION DU RÈGLEMENT DES ÉCOLES ET DES STRUCTURES D'ACCUEIL

La Présidente invite le président de la commission à présenter son rapport intermédiaire. M. Michel Declercq relève que la commission s'est réunie 6 fois et qu'à l'issue de la dernière réunion, une proposition de règlement a été arrêtée et transmise à Mme Cindy Papilloud. MD souligne l'excellent état d'esprit dans lequel se sont déroulées les séances. Au terme des discussions, un consensus a toujours pu être trouvé. MD précise que l'intention de la commission a été d'inscrire le règlement dans la durée. C'est pourquoi tous les éléments chiffrés figurent dans les annexes et peuvent ainsi être facilement modifiés sans remettre en cause le règlement. Il souligne aussi le soin particulier donné à la coordination entre toutes les instances concernées par les écoles et les structures d'accueil, ceci afin d'éviter des lacunes ou des dysfonctionnements ou encore des situations délicates telles que le harcèlement scolaire. Il précise encore que les annexes sur lesquelles s'appuie le règlement seront revues seulement après l'acceptation définitive du règlement. A ce propos, MD demande quel sera le timing du suivi de la proposition de règlement ?

La Présidente lui répond que la proposition sera examinée ultérieurement au sein du BCG et qu'elle lui donnera un retour après cet examen. Elle remercie MD et sa commission pour l'ampleur du travail accompli soulignant au surplus l'importance du sujet pour la population de Vétroz.

9. INFORMATION DE LA PART DE L'EXÉCUTIF

Mme Sandrine Germanier, en charge du dicastère de la culture, de la formation professionnelle et du droit de cité

Relève qu'elle a organisé plusieurs activités qui ont très bien fonctionné et a eu le plaisir d'y retrouver certains d'entre nous. Elle nous convie à une dernière activité le dimanche 16 novembre à 16h en l'église de Vétroz – un récital de piano donné par Guillaume Moix - pianiste professionnel de Vétroz, qui sera suivi d'un vin chaud offert par la Municipalité.

Mme Fatima Meylan, en charge du dicastère service des constructions

Souhaite remercier Mme Favre et M. Sauthier du service des constructions pour leur engagement et leur disponibilité. Mme Favre, secrétaire du service, assure un suivi rigoureux et constant des dossiers. M. Sauthier a accepté temporairement de prolonger son activité en offrant un taux d'activité de 20 % avant l'arrivée des nouveaux collaborateurs. Son appui a permis d'assurer la continuité du service durant la période transitoire exigeante.

Deux nouveaux collaborateurs techniques, actuellement en phase d'intégration et d'apprentissage, sont entrés en fonction dans notre service, respectivement, le 15 septembre à 60 % pour Mme Noirjean-Pellet et le 1^{er} octobre à 100% pour M. Jimenez. Ces postes ont été créés pour remplacer celui du responsable du service des constructions mais avec un cahier des charges de collaborateurs techniques afin de laisser au CM le temps de mener une réflexion plus large sur l'organisation future de l'administration communale. S'agissant des projets en cours, plusieurs dossiers concernant de petites constructions sont à l'étude. Notre service est intervenu dans le cadre de constructions illicites réalisées sans mise à l'enquête préalable. Les demandes de mise en conformité ont été adressées aux propriétaires concernés.

Avec le renforcement de notre effectif, le chargé de sécurité sera de nouveau en mesure d'assurer le suivi du permis d'habiter et les dossiers en souffrance pourront être mis à jour avec un meilleur suivi dans le contrôle des constructions. FM remercie M. Da Costa pour sa disponibilité et sa collaboration

Toujours en matière de sécurité, une mise en conformité de la salle de gym de Bresse sera entreprise en 2026.

S'agissant du placement en zones réservée de certaines parties du territoire, FM aurait privilégié un placement de l'ensemble du village en zone réservée afin d'éviter les disparités et pouvoir traiter chaque dossier de façon équitable et individualisée.

S'agissant de la zone industrielle, FM a rencontré le service de développement territorial (SDT) au sujet notamment de la modification apportée à la fiche C.4. La première séance à venir de la commission d'aménagement du territoire abordera ce point. FM rencontrera prochainement un représentant de l'Agglo Valais central pour discuter de ce point également. Lors de sa rencontre avec le SDT, FM a été informée que le dossier relatif à la modification de notre RCCZ et PAZ, déposé en novembre 2024, est à l'examen et qu'un retour du SDT est attendu vraisemblablement au printemps 2026. Des adaptations seront nécessaires notamment en raison des récentes modifications de la loi sur les constructions (LC) et son ordonnance (OC) afin d'assurer la conformité de notre législation avec le nouveau cadre légal cantonal.

S'agissant de la commission inventaire du Vieux Village, FM poursuit l'inventaire du vieux bâti, hérité de l'ancienne législature, en collaboration avec le canton, l'architecte et l'historien. Les fiches d'inventaire seront achevées d'ici la fin de l'année. Les propriétaires concernés seront alors contactés et l'architecte et l'historien viendront présenter leur projet. Le dossier sera mis à l'enquête puis soumis à homologation par le Conseil d'État.

FM se tient à disposition pour toute question éventuelle et remercie les personnes impliquées dans son service et ses collègues de la Municipalité.

M. Fabien Papilloud, en charge du dicastère écoles, structures et infrastructures

Un nouveau règlement relatif à la prise en charge des frais pour les ressources pédagogiques dans le cadre de la scolarité obligatoire a été adopté par le canton en octobre 2024. Le canton va en effet imposer des normes en matière numérique avec comme conséquence une hausse du budget à prévoir pour les prochaines années. L'effectif des élèves pour les écoles primaires a augmenté pour cette rentrée scolaire, soit 634 élèves contre 617 l'année dernière. S'agissant des structures d'accueil et de la petite enfance, une réflexion est actuellement menée en vue de l'acquisition d'un portail électronique permettant de faciliter la gestion des absences, les inscriptions etc... Dans ce cadre, des amendements au règlement sont à prévoir aux articles 14ss et sont à l'étude auprès de la directrice des structures. Actuellement 171 élèves différents fréquentent les UAPE pour un total de 277 enfants inscrits.

M. Gérald Glassey, en charge du dicastère services techniques, sécurité publique et mobilité

En matière de mobilité, l'analyse menée sur tout le réseau communal qui compte plus de 48 km de routes arrive à son terme à la fin de ce mois. Le plan mobilité pourra ainsi être présenté lors de la prochaine séance. Les travaux continuent pour la route de débord. Le trafic dans le village est toujours difficile et les améliorations souhaitées ne sont souvent pas du ressort de la commune mais de la commission cantonale de signalisation routière. Une surveillance de tous les chantiers par les services techniques a été mise en place. En ce qui concerne l'eau, certaines conduites principales ont plus de 60 ans et n'ont jamais été remplacées malgré la réfection de la chaussée, occasionnant des dommages collatéraux. Le maximum sera fait sur le plan financier pour minimiser les coûts. Les règlements concernant l'irrigation, l'évacuation des eaux et l'équipement en eau potable sont actuellement en cours de révision. Tous ces réseaux sont combinés et en raison de l'absence de données remontant à 60 années en arrière, des petits problèmes techniques surviennent tous les jours. En ce qui concerne la sécurité, nous mettons en place avec une commission sécurité des informations à l'attention de la population, consignes de comportement, places de rassemblement d'urgence en cas de catastrophe, etc... à l'attention de la population. Une journée sécurité sera organisée en 2026 avec tous les partenaires concernés.

M. Daniel Roh, en charge du dicastère vie associative, affaires sociales et tribunal de police

En ce qui concerne les sociétés, une réunion des sociétés a eu lieu la semaine dernière avec tous les présidents de clubs, l'occasion de recueillir des informations sur des points d'amélioration à envisager. Une page est prévue dès 2026 dans Vétrozspécifique pour mettre en valeur les sociétés avec la présentation notamment de deux sociétés par bulletin. DR participe à de nombreuses AG des sociétés ce qui lui permet d'avoir des retours sur leur budget et organisation et leurs différences respectives.

En ce qui concerne l'ASOV, le repas interculturel de la Madelaine samedi dernier a connu un franc succès. Les activités usuelles à l'Espace jeune fonctionnent bien dans l'ensemble. Le prochain événement sera

le marché de Noël, en partenariat avec l'APEV et les pompiers, qui aura lieu le 6 décembre à la Place du Four.

En ce qui concerne le tribunal de police, 2 cas par mois environ sont à traiter (il s'agit avant tout de rappels de paiement ou d'insultes envers les agents de l'ordre).

S'agissant de l'aide sociale, 40 dossiers sont actuellement ouverts, ce qui est relativement peu pour une commune de 6000 habitants. Ces dossiers sont gérés par 9 assistants sociaux différents que je rencontre deux fois par année avec Mme Barbara Papilloud, responsable de l'aide sociale à l'administration communale. DR tient à féliciter le travail du CMS qui parvient à remettre dans la vie active une partie de ses bénéficiaires.

M. Pierre-Michel Venetz, Président de Vétroz

PMV nous parle du fonctionnement du CM : malgré la diversité de nos opinions, nous parvenons à travers le dialogue à faire vivre le CM et à travailler toujours dans l'intérêt de nos concitoyens. Le pilier de notre commune, c'est son personnel. Chaque jour, nos collaborateurs travaillent avec professionnalisme, discrétion et efficacité au service de la collectivité vétrozaine. Leur travail mérite toute notre reconnaissance et notre confiance.

L'exercice comptable 2025 s'annonce stable d'un point de vue budgétaire. Toutefois, dès 2026, nous entrerons dans une période de grande incertitude financière. Je vous énumère les principaux défis auxquels nous devrons faire face à l'avenir sur le plan financier. En premier lieu, la commune de Vétroz affiche un niveau d'endettement relativement élevé. Au 31.12.2024, celle-ci se montait à CHF 3280/hab. S'agissant ensuite de la péréquation financière, les bonnes performances financières de ces dernières années ont eu pour effet indirect d'engendrer une diminution progressive de la manne reçue du canton. A cet égard, l'administration cantonale des finances a effectué des projections pour les prochaines années sur requête de notre chef de service, M. Joël Germanier. En 2024, nous avions reçu 2 M. En 2025, nous recevrons 1.9 M, en 2026, 1.7 M, en 2027, CHF 938'000, en 2028, CHF 111'000 et en 2029, CHF 266'000. Cela représente pour 2028 une baisse de 95% de l'année comptable 2024. Cette baisse pourrait encore s'accentuer avec l'abandon de la taxation sur les valeurs locatives et l'impact négatif possible sur les grandes communes contributrices à la solidarité cantonale. La presse a déjà donné des pistes informatives à ce sujet. Enfin, les réformes fiscales en cours auront des répercussions importantes sur les finances communales. Selon les estimations cantonales via M. Joël Germanier, Vétroz pourrait perdre entre CHF 400'000 et CHF 500'000 de recettes fiscales annuelles. Quant à la suppression de l'impôt sur la valeur locative, elle entraînerait une perte supplémentaire estimée entre CHF 100'000 et CHF 200'000. Au surplus, une baisse d'impôt sur les personnes morales est estimée à 2 M. En résumé, selon les données actuelles, la commune pourrait faire face à un manque à gagner estimé entre 3 et 4 M pour les prochaines années. Les futurs travaux indispensables au développement et à la sécurité de notre commune pèsent fortement sur les finances communales. PMV cite notamment le projet du cycle d'orientation de la Lizerne, le réaménagement de l'avenue des Vergers, la réfection de la future maison de commune et la réfection des torrents ouest (un crédit d'engagement supplémentaire de 2 M sera nécessaire pour achever le projet). D'autres facteurs, tels que le transfert des charges de la Confédération vers les cantons et de ceux-ci vers les communes ou encore les taxes douanières américaines, sous l'angle des répercussions économiques qu'elles engendreront, peuvent avoir un impact sur les finances communales.

Des mesures sont en cours pour maîtriser les charges de fonctionnement. Ainsi les domaines des eaux usées et d'irrigation et les règlements y relatifs sont à l'étude au sein des services de l'administration dans un effort de réduction des dépenses. De même, Les frais liés à la déchetterie font l'objet d'une analyse pour optimiser ce poste de dépense. Aucune indexation des salaires du personnel n'étant prévue, la commune penche sur les mesures à prendre pour garder son attractivité en tant qu'employeur. A noter encore qu'entre 60 et 70% des ressources communales sont des dépenses liées où la marge de manœuvre est nulle.

Des points positifs sont à relever. En tant que mesure de soutien à l'économie locale vétrozaine, les bons offerts aux enfants de moins de 18 ans ont rencontré un franc succès. Des ajustements seront encore nécessaires tant auprès des familles que des commerces. Les élus sont encouragés à soutenir les commerces locaux.

L'inspection des finances cantonales a procédé à un audit en juillet de notre service financier. Un rapport final très positif a été effectué par le service cantonal.

En conclusion, la situation financière appelle à une très grande prudence et à l'anticipation. La commune restera proactive et engagée pour assurer sa stabilité à long terme et le bien-être de ses habitants.

La Présidente passe la parole aux Conseillers généraux pour d'éventuelles questions sur les objets abordés par l'exécutif.

YB demande aux Conseillers municipaux s'ils peuvent nous présenter une vision commune.

PMV lui répond que sa vision c'est de faire au mieux avec ce que l'on a. Ses collègues dans chacun de leur dicastère travaillent dans cet état d'esprit. Ils sont assistés par des collaborateurs engagés et assidus.

MRR demande si l'entretien des espaces verts peut être amélioré, question récurrente recueillie auprès de la population vétrozaine qu'elle se doit de relayer ici dans son rôle de Conseillère générale même si le thème n'a pas été abordé par les Municipaux.

La Présidente autorise la question qui aurait pu être traitée dans les divers.

GG répond que la tendance est à la biodiversité et qu'en conséquence on fauche moins qu'avant. De plus, on nous oblige à privilégier les espaces verts et la plantation d'arbres et notre service technique est en apprentissage pour intégrer les nouvelles méthodes de travail.

MRR demande des précisions sur le torrent ouest toujours en travaux avec de nombreuses interruptions constatées.

GG répond que les travaux seront achevés à la fin de l'année.

MRR demande si un impôt sur les résidences secondaires sera prélevé à Vétroz suite au résultat des dernières votations et si une approche est discutée à Vétroz à ce sujet.

PMV répond que les mesures pour pallier à la suppression de l'impôt sur la valeur locative sont de la compétence du canton et de la Confédération. Aucune discussion à ce sujet n'a donc lieu au sein du CM pour le moment.

HMC se fait aussi le relais des citoyens de son quartier et demande à GG si les compteurs à eau qui ont déjà été posés à Pré-fleuri, Derborence, Madelaine sont utilisés. Autrement dit, les citoyens sont-ils actuellement facturés sur la base de ces compteurs à eau ou non ? La rumeur dit qu'ils ne seront pas utilisés malgré leur mise en place et qu'un forfait sera facturé ?

GG répond qu'actuellement son service fait l'inventaire complet des compteurs et des quartiers non équipés mais que rien n'est arrêté, surtaxé ou non taxé. Plusieurs solutions sont actuellement à l'étude avec le bureau Ribi.

HMC revient sur sa question de savoir si les citoyens sont actuellement facturés sur la base de ces compteurs ou d'un forfait ?

GG répond que des précisions seront bientôt disponibles avec des propositions de règlement.

10 DIVERS

PF annonce que la prochaine sortie du Conseil général organisée par le groupe DC est prévue le **vendredi 4 septembre 2026** avec un programme sympa et innovant. Il nous encourage tous à y participer ainsi que le CM.

En l'absence d'autres interventions, la Présidente clôture la séance et rappelle que la prochaine séance ordinaire du CG aura lieu le **15 décembre** pour le budget communal 2026

La Présidente clôture la séance à 22h

Ainsi fait à Vétroz, le 19 novembre 2025.



Cindy Papilloud
Présidente du Conseil général



Gisèle Locatelli
Secrétaire du Conseil général